



Les Espèces
exotiques
envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes



Espèce transportée volontairement ou non par l'homme hors de son aire de répartition naturelle, une espèce exotique envahissante (EEE) a des impacts écologiques, sanitaires ou économiques et menace ainsi écosystèmes et espèces indigènes. Avec la mondialisation, le transfert et l'introduction d'espèces exotiques est devenu incontrôlable. De plus en plus d'espèces sont ainsi importées sur le territoire national, à notre insu ou volontairement. En 2020, 548 espèces exotiques envahissantes furent recensées sur le territoire français (INPN, 2020) dont 400 en Outre-mer. Dans les Hauts-de-France, si le calcul est plus engageant, on compte tout de même 31 espèces exotiques envahissantes réglementées à l'échelle de l'Union européenne. Il faut cependant considérer ce nombre avec précaution. En effet, l'absence de statut réglementaire n'indique pas nécessairement l'absence de caractère envahissant.

Si les réglementations nationale et européenne permettent d'encadrer l'utilisation de certaines espèces, elles ne suffisent pas à contenir la dynamique de propagation des EEE dont le caractère envahissant n'empêche pas toujours leur commercialisation. En appui, une stratégie nationale a été publiée en 2017 pour formaliser des objectifs et des axes d'amélioration de la gestion nationale de la problématique. Ainsi sur les recommandations de cette stratégie, une déclinaison régionale est, depuis fin 2020, en cours d'élaboration dans les Hauts-de-France.

D'introduite à envahissante

Toute espèce introduite ne devient pas systématiquement envahissante. Un certain nombre de paramètres inhérents à l'espèce doivent ainsi être réunis pour révéler le caractère invasif de l'espèce. Des études et observations ont montré que les espèces invasives possèdent des caractéristiques qui les avantagent par rapport aux espèces indigènes et leur permettent d'impacter leur nouvel environnement. Ces espèces ont ainsi souvent une croissance rapide, un court cycle de vie, une reproduction prolifique ou une forte tolérance de conditions environnementales extrêmes. Ces traits biologiques et physiologiques favorisent leur colonisation et déséquilibrent les dynamiques existantes entre les composantes d'un écosystème au détriment des espèces autochtones.

L'absence de prédateurs et la fragilité des milieux sont par ailleurs propices à l'établissement des EEE. Ces dernières s'établissent ainsi avec plus de facilité dans des milieux perturbés, par

Le Myriophylle hétérophylle



Le Centre de ressources « Espèces exotiques envahissantes des Hauts-de-France », un outil de sensibilisation

Publié début 2021, ce site est un outil destiné à apporter un appui technique aux acteurs régionaux. Il a ainsi vocation à renforcer la connaissance et les informations sur les espèces exotiques envahissantes présentes en région, à communiquer sur les actualités, à partager des ressources réglementaires, techniques et scientifiques ainsi qu'à présenter la stratégie régionale, sa gouvernance et les acteurs qui y contribuent.

Pour qui ?

Il s'adresse à une multitude d'acteurs : gestionnaires d'espaces naturels, associations, collectivités, entreprises, grand public...

Son contenu a ainsi été réfléchi et conçu pour s'adapter à tous les niveaux de connaissance et pour répondre aux besoins de chacun.

Pour y accéder, rendez-vous sur : <https://eee.drealnfdc.fr/>

Le Centre de ressources des Hauts-de-France *Espèces exotiques envahissantes*

Publié début 2021, ce site s'adresse à tout ceux, petits et grands, avec un intérêt pour la nature et la biodiversité.

Encore méconnues pour beaucoup, les espèces exotiques envahissantes sont pourtant tout autour de nous et peut-être même chez vous!

Venez découvrir pourquoi ces espèces sont considérées comme la 3ème cause de la perte de la biodiversité dans le monde !



Scannez & découvrez !



Lien du site : <https://eee.drealnfdc.fr/>



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale de l'environnement, de l'énergie et du climat



Conservatoire des espaces naturels Hauts-de-France

Des *actus* régionales & nationales pour ne plus rien louper !

Des *infos*

sur les *espèces* pour mieux les connaître

et sur la *réglementation* pour savoir quoi faire et ne pas faire

Des *ressources*



et bien plus encore !

Jussieu à grandes fleurs © Aymeric Watterlot

exemple après des opérations d'aménagements ou d'ouverture du milieu.

Les espèces exotiques envahissantes, causes de la perte de biodiversité mondiale

Les caractéristiques physiologiques et comportementales susmentionnées des EEE en font des espèces contre lesquelles il est très difficile de lutter efficacement et durablement. Une fois établie, il serait ainsi présomptueux de viser leur éradication. Dans la majorité des cas, les interventions de gestion visent à contenir l'espèce et à éviter sa dispersion mais non à la faire disparaître. Introduit en région dans les années 1930, le ragondin ou le rat musqué en sont des exemples. Malgré une pression de piégeage conséquente, ces rongeurs font aujourd'hui partie des espèces dont la

présence est assurée sur le territoire. Porteur de la leptospirose, le ragondin présente un risque sanitaire pour l'homme et pour le bétail. Si la maladie est le plus souvent bénigne chez l'homme, elle mène souvent à l'avortement des bovins voire à leur décès. Il occasionne également des dégâts aux berges, conduit à la disparition ou à la réduction de la flore et de la végétation aquatique et serait également une cause indirecte de la disparition des roselières inondées. Le mammifère est ainsi un parfait exemple de la diversité des impacts des EEE. D'économiques à sanitaires et écologiques, tous sont représentés.

S'il est difficile d'estimer l'impact économique des EEE dans les Hauts-de-France, il va sans nul doute que la facture est salée. En effet, selon une étude publiée en mars 2021, les EEE coûteraient annuellement 26,8 milliards de dollars à l'humanité.

La difficulté de lutter contre ces espèces impliquant de répéter les interventions de gestion, les actions de prévention et de gestion en sont d'autant plus importantes. La Renouée du Japon est ainsi gérée depuis plusieurs années par le Conservatoire sur le territoire de la Réserve naturelle nationale de l'Étang Saint-Ladre. Malgré des interventions répétées plusieurs années de suite, la plante occupe toujours une surface conséquente, bien que diminuée. Seule la poursuite des opérations permettra de continuer d'enrayer la propagation de la plante.

Si les opérations de gestion en tant que telles sont coûteuses n'oublions pas les frais inhérents au traitement des déchets, à la restauration des milieux ou au suivi d'une espèce. Tous ces coûts indirects sont difficiles à quantifier et ne sont pas toujours pris en compte, sous-estimant ainsi les coûts réels relatifs aux EEE. Par ailleurs, vectrices de maladies, de parasites ou mêmes ravageuses, les EEE peuvent ainsi également impacter les rendements de production.

L'impact économique des espèces exotiques envahissantes n'est cependant pas le plus problématique. En effet, selon l'IPBES, *The Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*, les espèces exotiques envahissantes constituent l'une des principales causes de la perte de biodiversité mondiale. Compétition, prédation, hybridation, transmission de maladies et de parasites... nombreux sont les impacts que génèrent les EEE sur les espèces indigènes.

Prenons ainsi l'exemple des écrevisses américaines qui transmettent la peste de l'écrevisse à leurs cousines indigènes qui voient leurs populations alors décimées en l'absence de défenses immunitaires. Mentionnons aussi l'Hydrocotyle fausse-renoncule qui par sa faculté à former des tapis denses à la surface des pièces d'eau impacte les communautés animales et végétales en réduisant l'intensité lumineuse ainsi que la composition en oxygène dissous dans l'eau.

Enfin, last but not least, la Berce du Caucase et l'Ambrosie à feuilles d'armoises méritent d'être mentionnées parmi les espèces aux impacts sanitaires. La première pour sa sève photo-toxique dont le contact crée des lésions cutanées à l'aspect de brûlures et la seconde pour son fort pouvoir allergisant. Nombreuses sont ainsi les conséquences néfastes des espèces exotiques envahissantes. Cependant, il ne serait pas honnête de vous laisser croire que leurs impacts sont systématiquement négatifs alors même que certaines ont été volontairement introduites. Ces espèces, dites parfois « ingénieuses » ont la faculté de modifier l'environnement dans lequel elles évoluent en altérant ses conditions physico-chimiques créant ainsi un nouvel écosystème. Des retombées positives de la présence de ces espèces ont été ainsi observées. Néanmoins, si elles peuvent être sous-estimées, les conséquences négatives de l'introduction des espèces exotiques envahissantes sont bien plus nombreuses et urgentes à affronter.

Marie Angot

Une stratégie régionale relative aux EEE

Animée par le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, l'élaboration de la stratégie régionale relative aux espèces exotiques envahissantes a été initiée fin 2020. Pilotée par la DREAL Hauts-de-France dans le cadre de la Gouvernance régionale pour la biodiversité (GRéB), la stratégie a pour ambition d'intégrer les besoins, enjeux et attentes locales pour faire preuve d'un maximum d'opérationnalité. Elle est ainsi construite selon les 5 mêmes axes que son homologue national et aborde les notions de prévention, de gestion, de communication, de connaissance et de gouvernance. Un premier travail réalisé par le GESTe, Groupe d'expertise technique et scientifique, a permis d'identifier 14 objectifs et 32 sous-objectifs. Afin de mutualiser les actions menées à l'échelle régionale et de faire un outil de décision sur lequel de nouveaux objectifs, enjeux et actions pourront être réfléchis, il est indispensable que l'ensemble des acteurs impliqués sur la thématique soient mobilisés.

Pour ce faire une journée d'échanges a été organisée le 16 septembre 2021. A l'issue de cet évènement, la stratégie comprendra les actions menées et à mener sur sa durée de 5 ans.

* GESTe : Groupe d'expertise scientifique et technique composé de Association régionale des Fédérations de pêche, CEREMA, Conseil régional, Conservatoire botanique national de Bailleul, Conservatoire d'espaces naturels, DDT(M), DREAL, Fédération régionale des chasseurs, FREDON, GON, OFB et Picardie Nature.

Quelques Espèces exotiques envahissantes présentes en Hauts-de-France



L'Hydrocotyle fausse-renoncule



La Berce du Caucase



L'Arbre à papillons / le Buddléia



L'Ecrevisse de Louisiane



La Perruche à collier



La Jussie

Le Xénope lisse, une grenouille pas comme les autres



La commune de La Chapelle-d'Armentières abrite depuis 2018 une espèce exotique envahissante quelque peu...particulière. Amphibien à la peau lisse et luisante, l'atout charme du Xénope lisse ne repose pas, vous l'aurez compris, sur ses caractéristiques physiques. Superficiel me direz-vous ! D'autant plus qu'il faut bien reconnaître que si son apparence n'est pas à la hauteur des espérances, ses caractéristiques physiologiques et comportementales en font une super espèce capable de survivre à des conditions extrêmes. Mais alors quel est le problème ? Pas très sociable et d'un appétit gargantuesque, le Xénope lisse tend à dévorer les habitants de la mare ou du point d'eau dans lequel il s'est établi. Œufs et larves de poissons, de mollusques, d'insectes, d'amphibiens et même amphibiens adultes, le Xénope n'est pas exigeant. Et malheur aux rares survivants car le Xénope aura tôt fait de repeupler le milieu par sa nombreuse descendance. Capable

de pondre plusieurs fois par an et plus de 1000 œufs à chaque fois, les espèces indigènes n'ont qu'à bien se tenir !

Enfin, pour couronner le tout, le Xénope lisse est porteur sain de deux agents pathogènes qui pourraient engendrer la mort d'autres espèces d'amphibiens.

Sauver la mare et ses occupants est la mission que s'est donné le Conservatoire d'espaces naturels. Avec la collaboration du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord et du Pas-de-Calais et de la commune, et le soutien financier de la DREAL Hauts-de-France et de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, un projet d'éradication du Xénope lisse va être mis en œuvre courant septembre, dans le cadre du Plan de Relance. L'objectif ? Déloger l'amphibien du plan d'eau sans affecter les espèces autochtones. L'ambition est élevée mais le temps file. Si l'animal ne s'est pour l'instant pas dispersé il est urgent d'agir avant que l'envie ne lui en prenne.